

Comité de projet – Projet agrivoltaïque à Saulvaux

EARL de la Croix castel – DESTREN ENERGIES

Mardi 8 octobre 2024 à 14h00 en mairie de Vaux-la-Grande

Invitées :

- Cf. Document en annexe 1

Présents :

- Cf. Document en annexe 2

Excusés :

- Jean-Philippe VAUTRIN, Maire de Commercy
- Stéphane LEBEGUE, Maire de Chonville
- Jean-Marc FILLION, ONF, Chef du service forêt
- Fabrice VANNESSON – OBF, Chef du service départemental de la Meuse
- Yves GABEL – Directeur départemental SDIS

Définition d'un comité de projet :

L'article R.211-5 du code de l'énergie définit le comité de projet ainsi : « Le comité de projet [...] assure une concertation préalable des parties prenantes [...] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Les membres du comité de projet sont énumérés à l'article R.211-7 du code de l'énergie.

La réunion du comité de projet du 08.10.24 :

Conformément à l'article R. 211-10 du code de l'énergie, il a été présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet,
- Ses principales caractéristiques,
- Ses enjeux socio-économiques,
- Son coût prévisionnel,
- Sa puissance projetée,
- Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales,
- Une justification du choix du site,
- Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées.

Au-delà des obligations légales, il a également été présenté le projet agricole et les principes de la coactivité agricole et solaire.

Sujet 1 : Raccordement

Le principal sujet évoqué a été les options de raccordement présentées. L'une d'elle repose sur la création du poste source sur la commune de Saint-Aubin-sur-Aire prévue aux horizons 2028. Le premier adjoint de la commune s'exprime sur le sujet en indiquant que de leur côté, les études n'ont pas commencé et que la position exacte du poste source n'est pas connue. Destren Energies indique avoir invité RTE pour échanger à ce sujet, sans retour de leur part.

Le porteur de projet est responsable du réseau de raccordement interne, c'est-à-dire entre l'installation agrivoltaïque et jusqu'au poste de livraison. Une fois l'autorisation de construire et d'exploiter obtenue, une demande de raccordement est faite au gestionnaire du réseau public. La carte présentée illustre des hypothèses prises de cheminement. Le réseau créé sera souterrain et devrait suivre les emprises routières classées dans le Domaine Public, il n'y aura normalement pas de travaux sur des terrains appartenant aux particuliers. Le tracé et les caractéristiques de l'offre de raccordement seront définis avec précision lors de l'étude détaillée, qui ne pourra être réalisée qu'après l'obtention de l'autorisation environnementale. Cette étude et la décision du tracé reviennent au gestionnaire du réseau. Le porteur de projet ne sera pas sollicité.

Dans le dossier d'étude d'impact, la carte présentée au comité de projet sera celle utilisée pour évaluer les impacts de cette partie de vie du projet. Cependant, Destren Energies n'ayant pas la main sur le tracé final, ne peut attester de la véracité de l'information et que le tracé envisagé sera celui finalement réalisé. Destren Energies précise néanmoins que toutes les options ont été étudiées et précise que le coût de raccordement représente une part importante des coûts d'investissements.

Sujet 2 : Entretien

Suivant le modèle juridique de découpage cadastral ou de division en volume, seules les surfaces supportant les clôtures, locaux techniques et suivant la solution adoptée les bandes de 2m de large contenant les pieux de la structure photovoltaïque, sont prises à bail emphytéotique. L'entretien de ces surfaces est donc à la charge du propriétaire de l'installation photovoltaïque, bénéficiaire du bail. Il est prévu que l'exploitant agricole puisse, s'il le souhaite, réaliser cet entretien en étant rémunéré. S'il ne le souhaite pas, une entreprise sera mandatée. Les contrats seront d'une durée assez courte permettant une certaine flexibilité.

Les panneaux photovoltaïques seront eux exclusivement entretenus par une entreprise spécialisée mandatée par le propriétaire des installations. Les modalités seront précisées dans une convention de coactivité.

Sujet 3 : Surfaces et seuils

Le projet représente 31ha étudiés, 19ha sont utilisés pour l'installation agrivoltaïque, dont seulement 195m² imperméabilisés. 2,5ha sont estimés comme « surface louée » soit la surface qui est estimée être prise à bail emphytéotique. La limite est fixée à 10% de surface rendue

inexploitable, 2,5ha représentent 8%. Le taux de couverture pour ce projet est de 31% là où la limite est à 40%.

Sujet 4 : Fiscalité

Le tableau estimatif des retombées fiscales a été présenté. Par le modèle fiscal de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, la commune d'accueil touche la majorité de l'IFER. Ce n'est pas le cas de la majorité des autres Communauté de Communes.

Sujet 5 : Projet agricole

Les questions sur ce volet ont principalement été adressées par l'exploitant agricole concerné.

La parcelle gardera en effet sa vocation nourricière avec une production céréalière principalement. Par la volonté de l'EARL de la Croix Castel d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, un espace de travail de 12m convient. Aussi, dans un souci d'allongement des rotations et d'adaptation au changement climatique, de la luzerne pourrait être introduite, ainsi que des variétés adaptées de maïs. Il y aura une adaptation des pratiques en réponses à la coactivité observée. Le potentiel moyen à faible de la parcelle est rappelé.

Sur l'effet de mirco-climat généré sous l'installation agrivoltaïque, une remarque a été formulée concernant la chaleur fatale produite autour des panneaux photovoltaïques. Destren Energies répond que bien qu'elle soit en effet réelle, ne représente qu'une couche de quelques centimètres directement autour des panneaux. Par la hauteur des panneaux (pieux de 2,7m), la température du sol ne sera pas impactée par la chaleur fatale.

Sujet 6 : Autoconsommation / Production électrique

Par la génération estimée de 17GWh/an, représentant 41 fois la consommation en électricité de la commune, il a été demandé les modalités d'une distribution vers les usagers locaux. Destren Energies répond que c'est en effet possible en passant par un agrégateur qui sera capable de garantir une origine.

Sur la performance de l'installation, il est évoqué qu'une année pluvieuse comme celle-ci impliquera une baisse de génération d'électricité, mais il y a toujours un rayonnement qui permet une production minimum. Les températures plus basses permettent, à contrario, une diminution des pertes. Aussi, les panneaux photovoltaïques utilisés seront bifaciaux, et bénéficieront aussi des rayonnements issus de l'albedo du sol.

Sujet 7 : Paysage/Environnement

Les points de vue utilisés pour l'étude d'impact ont été présentés, et un point de vue supplémentaire depuis le chemin rural de Meraival (au Sud), qui est parfois utilisés par des marcheurs, serait intéressant. Il a été expliqué et approuvé que l'impact visuel était faible, et que les mesures résidaient dans l'insertion des locaux techniques et clôtures.

Les mesures environnementales, telles que les passages petites faunes et une clôture plutôt légère, ont été discutées avec notamment l'association Artémi55. La présence de gros gibiers est avérée par tous dans ce secteur. L'installation d'un mirador d'observation a été discuté entre Destren Energies et Artémi55 qui permettrait à la fois de suivre les mesures environnementales pendant l'exploitation, et de fournir un point d'observation inédit du paysage et du parc agrivoltaïque.

L'installation de ces clôtures présentera un intérêt significatif à la pérennité des cultures vis-à-vis des menaces du gibier.

Les conséquences que Destren Energies entend tirer des observations émises :

- Garder un bon niveau d'information concernant la création du poste source sur la commune de Saint-Aubin-sur-Aire pour la carte des hypothèses de raccordement pour l'étude d'impact.
- Réalisation d'une prise de vue supplémentaire depuis le chemin rural de Meraival pour réalisation d'un photomontage supplémentaire. Celui-ci permettra aux marcheurs utilisant ce chemin de mieux apprécier le changement de paysage.
- Echanges approfondis avec le bureau d'étude en charge du volet naturel de l'étude d'impact concernant les passages petites faune et clôtures vis-à-vis de la présence de gros gibiers.
- Poursuivre les contacts avec l'association Artémi55 pour étudier l'implantation de mirador d'observation.

ANNEXE 1 – Liste des invités au comité de projet du 08.10.24

Projet Saulvaux					
Liste de contact - Comité de Projet					
COMMUNE d'accueil/ COMCOM	NOM	STATUT			
Saulvaux	Gilles Etienne	Maire			
COMCOM Commercy-Void-Vaucouleurs	Francis LECLERC	Président			
LIMITROPHES			AUTRE		
Chonville-Malaumont	Stéphane LEBEGUE	Maire	SDIS	Yves GABEL	Directeur Départemental du SDIS Bar-le-Duc
Commercy	Jean-Philippe VAUTRIN	Maire	Artémi55	Catherine Bertaux	Présidente
Ménil-la-Horgne	Claude KAISER	Maire	RTE		
Méligny-le-Grand	Dominique WAGNER	Maire	ONF	Jean-Marc FILLION	Chef du service Forêt
Méligny-le-Petit	Christian BOUCHOT	Maire	OFB	Service départemental de la Meuse	
Boviolles	Jean-Pierre LIGIER	Maire			
Chanteraine	Michel LAGABE	Maire			
Saint Aubin-sur-Aire	Hugues BEAUSEIGNEUR	Maire			

ANNEXE 2 – Liste des présents au comité de projet du 08.10.24

FEUILLE D'EMARGEMENT

Réunion de comité de projet du 08/10/2024

Mairie de Vaux la Grande, Commune de Saulvaux – Projet agrivoltaïque

Nom	Prénom	Fonction	Adresse mail (facultatif)	Signature
DEPP	Anita	Conseillère		
LEMAIRE	Philippe	municipale		
PRESSON	Evelyne	1 ^{er} Adjoint		
NICOLAS	Tristan	2 ^e Adjoint		
BERTAU X	Catherine	ARTEMISSE		
NICOLAS	Jeonique	Femme 2 ^e Adjoint		
LECOUATC	THIERRY	Conseiller		
BIGEREL	Elise	Maire délégué Vaux la Grande		
LIGIER	Jean Pierre	Secrétaire de Bénévoles		

Représentants DESTREN ENERGIES :

Anne-Lise LECHAPELAIN, cheffe de projet

Corentin GEORGEON, ingénieur

Damien HEBRARD, responsable développement

Représentant EARL de la Croix Castel :

Philippe COLLIN